

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Commission interministérielle  
de coordination des contrôles

### Décision du 12 novembre 2018 portant nomination d'un référent déontologue

La présidente de la commission interministérielle de coordination des contrôles,

Vu l'article 60 de la loi n° 2002-1576 du 30 décembre 2002 de finances rectificative pour 2002 modifié par l'article 66 de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011;

Vu le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens modifié par le décret n° 2018-18 du 15 janvier 2018;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 relatif au fonctionnement, aux moyens et à l'organisation interne de la commission interministérielle de coordination des contrôles;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant nomination des membres de la commission interministérielle de coordination des contrôles – autorité d'audit des fonds communautaires,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Yves DURUFLE est nommé référent déontologue pour la commission interministérielle de coordination des contrôles pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la date de publication de la présente décision.

#### Article 2

Tout membre de la commission interministérielle de coordination des contrôles ainsi que tout agent placé sous l'autorité hiérarchique ou fonctionnelle de la présidente peut faire appel, en tant que de besoin, et dans le respect des dispositions du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017, au référent déontologue dans le cadre de ses activités d'audit et de contrôle.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, notifiée par courrier séparé à la secrétaire générale des affaires européennes et au commissaire général à l'égalité des territoires.

Fait le 12 novembre 2018.

*La présidente de la CICC,*  
MARTINE MARIGEAUD